

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 14 juillet 2021 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : EAEA2114010A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2020 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2021 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon argent

- Mme Lana TJAHJADI

II - Echelon bronze

- M. Paul Gbèhouétin ACHADE
- Mme Sana AL BITAR
- Mme Evelyne CLEMENT
- M. Daouda DIABY
- M. Serge GOUPIL
- M. Abebe HAILE
- Mme Myriam HINOJOSA
- M. Peter KHANOBA
- Mme Karlene LEMAIRE
- Mme Françoise MILLO
- M. Robert NGUYEN VAN HO
- Mme Rosa-Maria OLIVEIRA-TORRES
- Mme Catherine PELE-BOULORD
- Mme Pascale ROUAUD

.../...

- M. Shiffa SAID
- Mme H el ena SA INA
- M. SAW HLA NYEIN
- M. Jean-Marc SUEL
- M. Eskender TAYE
- M. TIN AUNG TUN

Article 2

Le directeur des ressources humaines est charg e de l'ex ecution du pr esent arr ete, qui sera publi e au *Bulletin officiel du minist ere des affaires  trang eres* et au *Bulletin officiel des d corations, m dailles et r compenses*.

Fait le 14 juillet 2021

Jean-Yves LE DRIAN